L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 DECEMBRE 1881. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

Com. le 13 nov. 81.

LE REPORTER.

—PAR—

FLORIAN PHARAON.

X—Suite.

—La chose est très simple, il était très important pour moi de voir monsieur dans le plus bref délai, il y va pour moi de mon avenir.

Monicourt et Bigorneau se regardaient sans rien comprendre.

—Je suis allé au journal pour vous voir, de là chez vous; ne vous y rencontrant pas, je vous ai laissé ma carte sur laquelle j'ai écrit à la hâte les mots qui vous ont offusqué. Croyez bien, monsieur Monicourt, que ce n'est pas au moment où je venais réclamer un service de vous qu'il me serait venu l'idée d'employer une phrase injurieuse.

—Pourquoi avez-vous employé, dit Monicourt, cette formule d'huissier: "Au besoin l'exige?"

—Pourquoi? c'était mon droit.

Monicourt, disposé à faire des concessions, se redressa à cette phrase un peu trop moscovite.

—Expliquez-vous! fit-il d'un ton sec.

—Sans intention de me nuire, je l'espère, monsieur, vous avez signalé dans votre journal ma présence à Paris sans soupçonner que vous commettiez une dénonciation. Il fallait donc que je vous visse le plus tôt possible, et comme il s'agissait de ma liberté, vous avouerez que j'avais le droit d'exiger un rendez-vous d'une personne que je n'avais pas l'honneur de connaître et qui me mettait en péril sans le savoir.

—Nous ne comprenons pas encore, dit Bigorneau. En quoi M. Monicourt a-t-il pu vous porter un si grand préjudice?

—Vous allez comprendre: mon maître le czar ignore mon séjour en France, il me croit dans les steppes de Crimée, et votre journal, en déclarant ma présence ici, peut me valoir un bon exil au Caucase ou en Sibérie.

—Diable! fit Monicourt.

—Je venais vous prier, monsieur, de ne plus prononcer mon nom et même solliciter de vous une complaisance.

—Je suis à votre disposition, répondit poliment Monicourt, effrayé des conséquences qu'aurait pu avoir son écho.

—Voulez-vous faire une petite rectification, dire que vous vous êtes trompé, que ce n'est pas du prince Troumeskoff que vous voulez parler?

—Parfaitement. Permettez-moi, monsieur, ajouta Monicourt, de regretter le mot que je vous ai écrit et qui n'était justifié que par une agression que je croyais enfermée dans votre note au crayon, quelque incompréhensible qu'elle me parût.

Le prince salua et le groupe allait se disperser, lorsque le Russe se ravisa et revenant vers Monicourt:

—Ne croyez-vous pas, monsieur, qu'il serait utile, dans mon intérêt bien entendu, que je vous fournisse quelques détails sur la petite rectification que je sollicite?

—Je suis à vos ordres....

—Il me semble, dit M. de Troumeskoff, que nous serions plus à l'aise pour causer, si vous vouliez me faire l'honneur de déjeuner avec moi, ici à deux pas, au Café Anglais.

—C'est une idée, dit Bigorneau.

Monicourt, avec plus de dignité, s'inclina en manière d'adhésion. Nos trois personnages se dirigèrent vers le boulevard; le prince congédia son cocher qui l'attendait.

—A deux heures vous viendrez me prendre, avec la calèche attelée des deux boyards, là en face, dit-il, en désignant le restaurant aristocratique.

Le déjeuner fut ce qu'il devait être, un déjeuner de prince.

Au dessert, les langues étaient déliées; le Russe appelait Monicourt Edouard, et celui-ci le nommait Yvan tout court; ils s'étaient raconté leur vie mutuellement, n'avaient plus rien de caché l'un pour l'autre. Quant à Bigorneau qui ne s'était jamais vu à pareille fête, il rêvait d'un voyage à Saint-Pétersbourg, pour y faire une étude sur les arts et les lettres en Russie, qui devait marquer dans les fastes littéraires.

Lorsque le valet de pied vint annoncer au prince que son équipage l'attendait, nos trois convives en étaient à l'intimité la plus complète.

—Qu'allez-vous faire? demanda Troumeskoff.

—C'est ce que je me demandais, dit Monicourt; je suis incapable d'aller travailler; d'ailleurs le journal est sous presse à l'heure qu'il est.

—Venez donc avec moi, nous irons au Bois.

—Ça y est, fit Bigorneau; ça, c'est une idée, et une crâne!

La promenade au Bois fut charmante; le prince connaissait toute l'aristocratie française et étrangère, et il raconta maintes anecdotes piquantes sur les gens que l'on croisait autour du lac.

Monicourt avait tiré son calepin de reporter et prenait des notes.

—Que faites-vous donc là? lui demanda Troumeskoff.

—Mon métier.

Et Monicourt lui expliqua quelle était sa mission dans le *Réformateur*.

—Dites-donc, Edouard, dit le prince, si vous le voulez, nous collaborerons, cela sera mieux.

Les nouveaux amis passèrent la fin de la journée ensemble, et le soir venu, Monicourt présenta le grand seigneur russe au cercle du *Rat-Mort*.

Cette rencontre fut un grand événement dans la vie de Monicourt. Grâce à la collaboration du prince, il prit une place importante au journal, et la chronique de Paris, qu'il y rédigea quotidiennement, eut une grande vogue dans le monde diplomatique et élégant. Les portes de tous les salons s'ouvrirent devant Monicourt, qui devint l'homme à la mode et recherché grâce à la collaboration occulte du prince russe.

Il est inutile de dire que Troumeskoff avait procuré son tailleur à Monicourt; que celui-ci en avait profité et qu'il était devenu le plus élégant des hommes de lettres qui, de cinq à six heures, foulent l'asphalte du boulevard des Italiens.

Aglaé attribua cette soudaine métamorphose à la puissance de la passion qu'elle avait su lui inspirer.

XI

Giret était confiné depuis deux mois dans la houillère de Black-Ridge.

Cet établissement était en pleine prospérité et appartenait à une des sociétés financières les plus puissantes des Etats-Unis; le directeur de la compagnie, M. Richardson était un homme considérable, ingénieur habile, qui avait admirablement organisé tous les services de son immense exploitation.

Giret était entré dans cette administration merveilleusement montée, comme une pièce de rechange, dans une machine qui fonctionne bien, c'est-à-dire que ses attributions étaient si étroitement définies, si régulièrement limitées, qu'il lui était impossible de sortir de sa sphère d'action, et de donner un libre cours à son intelligence et une application plus étendue à ses études.

M. Richardson était très satisfait du concours du jeune ingénieur français, de la régularité avec laquelle il accomplissait la part du travail laissée sous sa responsabilité; mais voilà tout.

Cette situation, quelque honorable et quelque lucrative qu'elle fût, ne pouvait satisfaire l'ambition de Giret; il n'avait point quitté la France, il ne s'était pas expatrié dans le simple but de gagner facilement sa vie, il ne s'était pas éloigné de Jeanne, il n'avait pas retardé son bonheur certain pour accomplir une tâche modeste.

Son horizon était plus vaste, il s'était lancé à corps perdu dans l'océan inconnu, il ne redoutait nulle tempête, décidé à affronter tous les périls, mais aussi avec l'espérance que l'ouragan même le jetterait sur la terre promise qu'il avait rêvée.

Aussi le travail automatique de la houillère l'avait-il bientôt lassé; sa position ne pouvait être que transitoire. Giret avait écrit lettres sur lettres pour activer le zèle intéressé de Barcasse, et Barcasse comme sœur Anne, lui répondait toujours qu'il ne voyait rien venir.

Un matin, Giret revenait de son inspection quotidienne, lorsque M. Richardson le fit prier de passer dans son cabinet. Le directeur accueillit son ingénieur avec une cordialité plus accentuée que de coutume.

—Tout marche bien? demanda-t-il en manière d'entrer en matière.

—Parfaitement répondit Giret.

—Tant mieux, fit l'Américain. Vous avez déjà assez vécu parmi nous, pour avoir pu apprécier la différence qui existe entre notre façon d'exploiter et celle qui est en faveur en Europe.

—La différence est toute à votre avantage, répondit Giret; la raison en est simple: vous êtes, en général, vous autres Américains, plus hardis que nos spéculateurs européens, votre argent est moins timide, et vous ne reculez pas devant l'emploi des machines formidables qui diminuent en grande partie le travail de la main-d'œuvre, et, par conséquent les frais de l'exploitation; aussi vos bénéfices sont-ils énormes, relativement à ceux que donnent en Europe nos exploitations.

—Vous avez dirigé des établissements en France?

—Non, monsieur, j'ai beaucoup travaillé, beaucoup étudié; j'ai visité tous nos grands établissements pour pouvoir établir la synthèse de l'industrie française, et ce n'est qu'après avoir terminé cette étude comparative, indispensable à tout homme qui s'adonne aux sciences, que je me suis décidé à venir tenter la fortune en Amérique. En Europe, tout est trop parfaitement réglementé, la carrière y est longue et l'on ne peut la parcourir que lentement; ici la vie est plus active, la lutte plus tumultueuse, et je crois qu'il est plus facile d'y faire rapidement son chemin.

—Vous avez eu raison, monsieur; la résolution que vous avez prise peut paraître imprudente aux yeux de vos compatriotes, mais elle prouve en faveur de votre sens et de votre énergie. Aussi, suis-je heureux de vous dire, monsieur, que la compagnie que je dirige a su apprécier votre haute intelligence et qu'elle songe à vous mettre en position de lui rendre les plus grands services.

—Vous pouvez assurer la compagnie que je suis très flatté de l'ouverture que vous me faites, mais je dois vous avouer que je ne me crois pas en situation d'accepter.

—Pourquoi? demanda avec quelque étonnement M. Richardson.

—Mon Dieu! monsieur, je vais vous dire toute ma pensée sans réticence. Je suis venu en Amérique pour faire fortune. Votre administration est parfaitement organisée et j'y rencontre les mêmes obstacles d'avenir qui m'ont fait fuir la France. Quelque bienveillance que vous ayez pour moi, vous ne pouvez me donner qu'un avancement progressif. Je n'ai ni le tempérament ni la volonté de suivre cette voie sûre mais lente; je suis venu ici tenter le sort, et je le tenterai. Vous m'excuserez, monsieur, ma franchise, mon audace même?

—Comment, si je vous excuse? mais je vous admire; l'Amérique n'est peuplée que de téméraires, c'est ce qui fait sa grandeur; il n'y a pas un seul de nos pionniers qui ne pense comme vous, et notre cri national résume notre caractère aventureux: *Go head, go head!* En avant! Vous pouvez compter sur mon concours; pour le moment, je ne puis vous donner que cette assurance. Soyez certain que la compagnie ne se séparera pas facilement d'un homme aussi convaincu que vous. Vous ne nous quitterez peut-être pas; nous avons les reins solides, et l'on peut tenter la fortune avec nous.

—Je le désire, répondit Giret.

Lorsqu'il rentra chez lui, le jeune ingénieur trouva une lettre de Barcasse. Elle était ainsi conçue:

"Mon cher compatriote,

"J'ai une affaire superbe en vue; arrivez vite à New-York. Je ne puis vous donner des détails dans cette lettre. Venez.

"A vous.

"BARCASSE."

—L'aurore se lève, paraît-il! dit Giret après avoir lu la lettre du Marseillais; et sa pensée se reporta vers Jeanne, pensée chaste, sérieuse, qui le soutenait dans ses moments de découragement et à laquelle il rapportait tous les événements heureux de sa vie.

En effet, comme il l'avait dit, l'aurore se levait pour lui. Qui avait pu procurer ce premier sourire de la fortune? Giret était inconnu en Amérique, et là-bas, pas plus qu'en France, la renommée ne s'improvise; cependant, depuis le moment où M. Richardson l'avait mandé dans son cabinet, un phénomène étrange s'était produit.

Le plus étrange de tous était sa conversation avec le directeur, puis venait l'affaire aussi dorée que mystérieuse que lui annonçait Barcasse, qui jusque-là était resté indifférent à toutes ses lettres; enfin, depuis le matin, tous les ingénieurs ses collègues étaient empressés autour de lui, et les contre-maîtres le saluaient avec une déférence inaccoutumée.

Giret était trop intelligent, pour ne pas remarquer ce changement à vue et pour ne pas en rechercher la cause. Il eut beau se mettre l'esprit à la torture, il fut obligé de s'avouer à lui-même qu'il n'avait encore rien fait pour mériter une attention aussi générale.

Ce que Giret ne pouvait deviner, c'était l'influence de Monicourt. Le lecteur se rappelle le fameux entrefilet dans lequel Edouard annonçait *urbi et orbi* que le célèbre ingénieur Giret était parti pour les Etats-Unis pour y rechercher des mines inconnues ou plutôt oubliées. Monicourt écrivant cette nouvelle à la main avait trouvé pour lui-même une mine à peu près inépuisable à trois sous la ligne.

Lorsque l'information chômait il complétait le nombre des lignes qui lui manquaient par le récit, toujours rédigé d'une façon intelligente, de quelques faits du célèbre ingénieur Alfred Giret, et par quelques descriptions artistiques d'un dernier travail dû au pinceau merveilleux de Mlle Jeanne Boubiez. Grâce à ces deux sujets, Monicourt gagnait chaque jour sa journée pleine.

Il avait déjà plusieurs fois parlé de Giret, de ses travaux de recherches dans le Far West, d'une application nouvelle de la science à la découverte des mines et à leur exploitation.

Chaque fois qu'il avait eu besoin de deux ou trois francs, il avait fait marcher Giret de succès en succès, et Jeanne de progrès en progrès. Les lecteurs du *Réformateur* avaient fini par s'intéresser à ces deux personnages, et, bien souvent, dans le monde, de grands industriels et de gros financiers accostaient le directeur du journal pour lui demander des nouvelles du célèbre explorateur; les gens du monde de leur côté s'inquiétaient de Mlle Jeanne Boubiez.

Le directeur ignorait, comme la plupart de ses collègues, ce que contenait son journal, et pour ne pas paraître étranger aux questions qu'on lui posait, répondait généralement d'une manière évasive. Cette attitude réservée de la part d'un homme considérable ne faisait qu'entretenir l'attention générale.

Un jour même, le ministre des travaux publics l'avait félicité de suivre avec tant de zèle les travaux du jeune savant.

—Vous faites très bien de signaler au monde industriel les grandes intelligences de l'avenir; il ne faut pas laisser perdre pour le pays des études aussi énergiquement acquises. Il faut que nos industriels soient tenus au courant et ne se laissent pas voler par l'étranger nos ingénieurs les plus capables. Je vous approuve, c'est bien comprendre votre mission de vulgarisateur.

Le directeur s'était rengorgé et avait répondu qu'il s'était donné pour mission de suivre les intérêts de la France partout et toujours, aussi bien en politique qu'en sciences, industrie, commerce et agriculture.

La renommée de Giret avait ainsi grandi et traversé les mers dans le pli du *Réformateur*.

Le *New York Herald* est certainement le journal le mieux organisé et le plus intelligemment rédigé de toutes les Amériques.

Son succès s'affirme par un tirage quotidien qui dépasse le chiffre improbable de cinq cent mille. Sa partie politique, contrairement aux journaux de l'ancien monde, tient une place relativement restreinte; les questions commerciales, industrielles, agricoles, y sont largement traitées, et le département des informations occupe un rang qu'il n'atteint dans aucune feuille périodique du monde.

Le rédacteur spécialement chargé du dépouillement des journaux de France, avait eu itérativement son attention attirée par les entrefilets du *Réformateur*, amicalement et lucrativement insérés par Monicourt. Il y puisa un jour le fonds d'un article à sensation:

L'INGÉNIEUR FRANÇAIS EN AMÉRIQUE.

Dans cet article il s'attacha, dans un but tout d'émulation nationale à faire ressortir le concours prêté par la France aux Etats-Unis, depuis le jour de la déclaration de l'indépendance.

Il avouait sans humiliation que l'idée venait des bords de la terre armoricaine, et que l'Union devait toujours avoir les yeux sur ce pays qui lui envoyait sans cesse les apôtres du progrès.

La digression était toute trouvée pour parler de l'ingénieur célèbre, Alfred Giret; et l'habile rédacteur résuma dans une notice fort bien pensée toutes les élucubrations fantaisistes de Monicourt. Il en fit un tout économiquement étudié, et il en conclut à la puissance d'assimilation du génie américain.

Cet article fit grande sensation dans le monde des spéculateurs.

A sa lecture, M. Barcasse songea à créer une société en commandite pour l'exploitation des mines du Far-West, société à la tête de laquelle il placerait Giret, et dont il serait lui, Barcasse, le gérant. Dans ce but, il renoua des relations avec les grandes maisons Slidon et Cie, et, le *New York Herald* en main, il décida les chefs de cette grande entreprise financière à étudier cette affaire, qu'il présentait habilement d'ailleurs.

C'est à la suite de ces premiers pourparlers qu'il avait écrit sa lettre à Giret.

Cette notoriété subitement donnée par la presse ne frappa pas seulement M. Barcasse. D'autres spéculateurs songèrent à accaparer l'ingénieur français, et dès le lendemain le *New York Herald* et tous les journaux américains publièrent l'avis suivant:

"M. Alfred Giret, ingénieur des mines, est invité à se présenter chez M. Smith, 5e avenue, No 122, pour communication urgente."

XII

A l'appel de M. Barcasse, Alfred Giret était venu à New-York. Dès son arrivée, le Marseillais avait voulu l'accaparer, mais Giret n'était pas homme à se laisser conduire. Il jugea immédiatement la situation que le hasard lui faisait et il se promit d'en profiter. Trop honnête pour vouloir servir d'instrument à des spéculateurs hasardeux, il écouta toutes les propositions qui lui furent faites avec calme, ne se laissant éblouir par aucune d'elles. Barcasse ne le quittait plus et le pressait de conclure un traité avec la maison Slidon et Cie. pour l'exploitation des mines du Far-West.

Il était installé depuis plusieurs jours à Boston-house, étudiant les diverses affaires qui lui étaient proposées lorsqu'il reçut la visite de M. Richardson.

L'ingénieur américain lui serra cordialement la main.

—Je viens à votre aide, lui dit-il, vous devez être embarrassé au milieu des mille propositions qui vous sont faites.

—Nullement, répondit Giret, j'étudie chacune d'elles scrupuleusement, et je me déciderai non pour l'affaire qui me présentera les plus gros bénéfices, mais pour celle que je me croirai le plus capable de bien conduire.

—Ces sentiments vous honorent, mais croyez-moi, cela n'est pas suffisant; quelque attention que vous donniez à votre choix, vous ne connaissez pas encore assez notre pays, pour ne pas vous laisser tromper par votre conscience elle-même et je viens mettre mon expérience à votre service.

—En vérité, monsieur, je ne sais ce qui peut me mériter ainsi votre bienveillance, et j'en suis tout confus.

—Vous me plaisez, dit Richardson; nous autres Américains, nous allons rondement en affaire et nous ne faisons jamais de sentimentalisme; vous me plaisez, parce que j'ai peu rencontré dans ma vie déjà longue d'hommes de votre âge unissant à une science aussi solide, une activité et une énergie comparable à la vôtre. Je vous ai vu à l'œuvre et je vous ai jugé; mais avant d'aller plus loin dans l'examen des projets qui vous sont soumis et pour l'appréciation desquels mon expérience vous sera peut-être utile, permettez-moi, monsieur, de vous parler avec ma franchise de Yankee.

—Je vous écoute, dit Giret en s'inclinant.

—Eh bien! monsieur, vous êtes bien décidé à quitter notre mine?

—Je quitterai Black Ridg à regret, monsieur, et il m'est pénible de vous répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous dire; vous ne sauriez m'offrir une position qui puisse répondre au but que je me suis proposé d'atteindre en venant en Amérique.

—Qu'en savez-vous? répondit M. Richardson, nous sommes assez puissants pour vous faire une large place.

—Expliquez-vous.

—Je ne veux point finasser avec vous; j'ai l'intention de me retirer, j'ai cinquante-deux ans, une grande fortune acquise et une grande lassitude des affaires. La plus grosse partie de mes revenus provient de ces houillères; c'est vous dire, monsieur, que désirant prendre ma retraite, j'ai le plus grand intérêt à voir continuer la prospérité de l'exploitation que je dirige, et en venant vous offrir ma place, j'assure en même temps l'avenir de la société et ma fortune personnelle.

Giret, à cette offre faite ainsi à brûle-pourpoint, perdit toute contenance; la position de M. Richardson était considérable et dans ses rêves les mieux combinés il n'avait jamais entrevu un avenir plus brillant.

—Qu'en pensez-vous? demanda Richardson en jouissant de l'étonnement mal dissimulé d'Alfred.

—J'en pense, répondit celui-ci, que je ne sais si j'ai bien compris vos paroles et que je ne m'explique pas votre subite protection que ne justifient point nos rapports intérieurs: à la mine mes fonctions étaient modestes, et vous n'avez pu, certes, y juger l'étendue de mes facultés.

—Vous vous trompez, monsieur, je vous ai apprécié; vous avez d'abord une origine excellente, vous sortez de l'école de mines de Paris, vous avez ensuite une grande ambition; enfin monsieur, grâce à votre mérite et à votre habileté,—c'est un point que je ne veux pas approfondir,—votre notoriété est établie par toute la presse de l'Union: cela vous a peut-être coûté cher.

—Je ne comprends pas, fit Giret en se redressant.

—Allez, allez, vous êtes un habile homme, dit avec bonhomie l'Américain, ne vous en défendez pas; c'est nous qui avons inventé la réclame.

—Je vous jure, monsieur, que je ne comprends pas un mot à ce que vous me dites.

—Me serais-je trompé? et ne seriez-vous pas un homme aussi sérieux que je le pensais, dit Richardson. Je vous en prie, ne jouons pas au plus fin. Cela est bien dans tous les cas; si votre mérite seul a pu vous mettre en relief, je ne saurais que vous en féliciter; si vous avez fait vous-même sonner les trompettes de la renommée, cela dénote chez un homme aussi jeune que vous une grande connaissance du cœur humain, une expérience précoce des affaires, et je vous en félicite encore.

—De grâce, monsieur, dit Giret, expliquez-vous; je n'ai fait faire aucune réclame, et mon mérite, si j'en ai un, est trop inconnu pour qu'il ait pu inspirer les éloges publics dont vous parlez.

Giret était indigné en songeant qu'on le jugeait capable de monter sur les tréteaux et de battre la grosse caisse pour attirer l'attention sur lui.

Cependant, lorsque M. Richardson lui eut lu tous les extraits du *Réformateur* et le grand article du *New-York Herald*, il fut obligé de se rendre à l'évidence et de convenir que toutes les apparences étaient contre lui.

—Je vous jure, monsieur, que je ne suis pour rien dans toute cette banque; je rougirais de recourir à de pareils moyens.

—Comment expliquez-vous l'insistance du *Réformateur* à parler constamment de vous et à vous mettre sans cesse en relief?

—Je ne me l'explique pas, et ce que je puis affirmer, c'est que je suis parfaitement inconnu en France.

—Tout cela est fort bizarre! Vous avez alors quelque part un bon ange qui vous protège et qui veille sur vous. Dans tous les cas, continua Richardson, tout cela ne change en rien mes propositions. Veuillez y réfléchir avant de vous lancer dans toute autre affaire.

L'Américain se leva.

—Faites-moi l'honneur, dit-il en se retirant, de venir dîner avec moi ce soir dans mon cottage à Brooklyn; je vous présenterai à mistress Richardson et à mes trois jeunes miss; je compte sur vous, nous causerons.

Giret accepta, et, M. Richardson parti, il resta plongé dans un océan de réflexions que lui suggérait l'étrangeté de la position que le hasard lui créait.

Il cherchait en vain le lien de cet amphigouri, lorsque M. Barcasse arriva.

Le Marseillais entra avec une pétulance toute méridionale et s'écria:

—Eh bien! mon cher, ça marche, ça marche! Slidon est prêt, je viens de le voir; le traité est complet, il n'y manque que votre adhésion.

—Vous êtes bien pressé, fit Giret.

—Nous autres Américains, nous sommes toujours pressés; c'est notre grand mérite, nous aimons à bâcler les affaires et à ne pas lanterner. Une affaire est bonne ou mauvaise; si elle est bonne, on la fait; si elle est mauvaise, on la fait encore; elle peut devenir bonne, on ne sait pas. Le principe, c'est de faire vite. Vous autres Européens, vous êtes des spéculateurs pitoyables, vous ne vous lancez que quand vous avez quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent de réussir; il faut que vous connaissiez les tenants et les aboutissants, ce n'est pas ça, bagasse! ce n'est pas ça. Les affaires s'affirment par les profits ou par les pertes; eh bien, les pertes, c'est quelquefois des profits! Voilà ce que c'est que les affaires.

—Je ne comprends pas un mot de ce que vous dites, fit Giret étourdi par ce verbiage.

—Ta! ta! ta! Vous comprenez bien, allez! Vous êtes encore un malin, vous. A propos, continua Barcasse, savez-vous que ce que vous avez fait n'est pas bien?

—Quoi?

—Avec un vieil ami comme moi! Je vous en veux.

—De quoi? fit Giret avec impatience.

—Le doux petit Jésus qui ne comprend pas! dit Barcasse en clignant des yeux d'un air intelligent. Vous faites de la réclame à tout casser, et vous en chargez un autre que Barcasse! le roi des puffistes de l'Union! Ça, c'est mal!

—Ils me feront devenir fou, tous ces Américains, avec leurs journaux.

Et il expliqua à Barcasse son innocence dans tout ce bruit qui se faisait autour de son nom.

—Non seulement, ajouta-t-il, je suis complètement étranger à toute cette exaltation de mes mérites, mais encore cela me désoblige beaucoup, et je vais me voir forcé de prier les journaux de cesser de s'occuper de ma personne.

—Ne faites pas ça! s'écria Barcasse. Que ça vienne du diable, c'est bon! la maison Slidon et Cie a donné dans le panneau et....

—Monsieur Barcasse, fit Giret gravement, je ne tends de panneaux à personne et je vous défends de me mêler à vos tripotages.

—Tripotages, dit Barcasse, tripotages! vous appelez les affaires tripotages! la maison Slidon et Cie tripotage! et moi, Barcasse, tripotage! Ah! ça! vous êtes fou!

—Fou! c'est possible! Je suis sur la voie pour le devenir. Depuis trois jours, je ne sais plus comment je vis.

—Voyons, parlons de l'affaire Slidon et Cie, dit Barcasse. Tout est prêt, il faut l'enlever.

—Je ne veux rien enlever du tout; mes études sont faites, seulement je ne veux pas engager les capitaux énormes qui me seront confiés avant d'avoir approfondi les chances du succès.

—C'est une affaire manquée alors, s'écria Barcasse.

—Comment?

—Vous tergiversez et nous autres, Américains, nous n'aimons pas les hésitations. Si MM. Slidon et Cie vous voient aussi indécis, ils reculeront. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Et puis quoi? Y a-t-il de l'or au Far-West?

—Oui.

—Bon, voilà un point. Il faut le tirer des entrailles de la terre avec l'aide des capitaux, voilà le second point. Vous voyez que nous sommes d'accord.

—Et le troisième point, vous l'oubliez? dit Giret.

—Lequel?

—La réussite de l'opération.

—Quel! la réussite? Il y a de l'or ou il n'y en a pas; s'il y en a, ça va tout seul; s'il n'y en a pas, on le verra bien. C'est le sort, ça. Vous imaginez-vous que vous pouvez cuber l'or enfermé dans les profondeurs de la terre?

—A peu près, en développant mes études préparatoires.

—Jamais vous ne ferez d'affaires ici avec ces principes. Que de temps perdu, mon Dieu!

—Tant que vous voudrez, dans tous les cas je ne me lierai avec MM. Slidon et Cie que lorsque je serai assuré de la plus grande somme de chances en faveur de l'exploitation.

—Puisque vous ne voulez pas suivre mes conseils, dit Barcasse, faites comme vous l'entendez et tant pis pour vous! Quand vous serez prêt, prévenez-moi! car je n'ai pas de temps à perdre, je suis Américain.

—Affaire manquée, se dit le Marseillais en se retirant.

—Quel drôle de pays! pensa de son côté Giret, lorsqu'il fut seul.

Il passa une partie de la journée à l'étude de ses travaux et à l'examen des calculs qu'il avait faits.

Barcasse ne pouvait s'expliquer l'attitude du jeune ingénieur français, cela bouleversait toutes ses doctrines en affaires et sa méfiance était éveillée par ce qu'il appelait une honnêteté exagérée qu'il ne pouvait concilier avec le luxe de réclame que Giret s'était fait faire aussi habilement. Car Barcasse, comme M. Richardson, était convaincu que Giret s'était fait lancer par un puffiste. Il se crut joué et il résolut de montrer à Giret qu'il n'était pas sa dupe.

Aussi, lorsque ce dernier sortit pour se rendre à Brooklyn, Barcasse l'épiait-il.

Il le vit se diriger vers le bateau à vapeur qui dessert la banlieue new-yorkaise. Il le suivit, grimpa dans le même ferry-boat et ne le quitta que lorsqu'il le vit entrer dans la villa de M. Richardson.

—Je comprends tout! se dit alors Barcasse. Ah! tu as voulu me jouer par dessous la jambe! attends, attends, mon bon. Tu abandonnes Barcasse, tu vas voir, bagasse! Ah! tu n'aimes pas la réclame, dis-tu? je m'en vais t'en faire gratis, et de la bonne.

Barcasse rentra vite et se rendit au journal le *New-York Herald*.

Il y rédigea un fait divers dont il paya l'insertion.

Et le soir même on pouvait lire au milieu des informations locales, l'entrefilet suivant:

"Le célèbre ingénieur français M. Alfred Giret, paraît devoir se fixer définitivement aux Etats-Unis. L'on annonce son prochain mariage avec la fille aînée de M. Richardson. La jeune miss apporterait à son époux, dans la corbeille de mariage, la direction des richissimes mines Black-Ridge."

Toute la famille de M. Richardson se promenait sur la terrasse du cottage, au moment de l'arrivée de Giret.

On était en plein été; les jeunes miss, toutes trois vêtues de robes blanches ornées d'un large ruban bleu à la ceinture, couraient à travers les massifs; dans leurs cheveux dorés comme les blés qui ondulaient dans la plaine environnante, des bluets faisaient ressortir l'éclat éblouissant de leur teint rosé; elles jouaient folâtres, lorsque leur père les appela pour leur présenter le jeune ingénieur.

La présentation faite, elles reprirent leurs jeux et les échos du jardin retentirent de nouveau de leurs cris joyeux.

L'aînée, miss Arabella, était dans tout l'éclat de ses dix-huit ans: grande, élancée, svelte, elle était d'une élégance extrême; elle présidait plutôt qu'elle ne partageait le jeu de ses jeunes sœurs.

L'arrivée du Français l'avait d'abord distraite et elle était devenue moins attentive aux provocations turbulentes de ses petites compagnes. Lorsque la cloche du dîner sonna, elle fut plus empressée à se rendre à son appel.

Le dîner fut tout à fait intime; M. Richardson traita Giret comme un vieil ami de vingt ans et le repas s'acheva sans incident remarquable.

La soirée était calme et la brise de mer caressant les coteaux, venait expirer fraîche et parfumée sur le joli cottage de l'Américain. M. Richardson invita Giret à fumer un cigare sous les mimosas qui s'élevaient en avant de la maison. Les deux ingénieurs se promenaient causant un peu de tout: de la France, de l'Amérique, du progrès des sciences; c'était ce qu'on appelle une causerie à bâtons rompus. On sentait un certain embarras entre les deux interlocuteurs. M. Richardson attendait avec impatience que Giret s'ouvrît à lui sur ses projets, et de son côté celui-ci, avec une anxiété toute naturelle, espérait que le directeur des mines allait reprendre le thème de sa conversation du matin. Des deux côtés la réserve était commandée par un sentiment de convenance et de savoir vivre.

Cette contrainte mutuelle fut levée par l'arrivée de miss Arabella.

—Tenez, mon père, dit-elle en accourant, voici votre journal. M. Richardson prit le *New-York Herald* des mains de sa fille et la renvoya en déposant un baiser sur son front; miss Arabella retourna vers sa mère qui s'était installée dans un petit salon où la famille se réunissait de coutume pour la veillée.

—N'est-ce pas qu'elle est charmante? dit M. Richardson lorsque sa fille eut disparu au fond de l'allée.

—Ravissante, répondit poliment Giret.

—Et bonne, ajouta le père. Ce sera une charmante mère de famille.

Cette phrase, toute banale en apparence, émut étrangement Giret. Instinctivement il comprit que la direction de la mine pouvait bien être la dot de la fille, et il s'expliqua soudainement la sollicitude de M. Richardson à son endroit; en même temps il vit ses rêves d'avenir reculés au moment où il croyait en voir la réalisation.

M. Richardson conduisit Giret dans un cabinet de travail.

—Veuillez me permettre, dit l'Américain, de jeter un coup d'œil sur le journal, pour voir s'il renferme quelques nouvelles intéressantes. Peut-être y est-il encore question de vous, ajouta-t-il avec une bonhomie légèrement narquoise.

—De grâce M. Richardson, je vous en prie, ne me faites pas l'injure de me croire capable d'user de pareils moyens. Je vous assure que je souffre cruellement en songeant que vous pouvez avoir conservé une arrière-pensée sur ma loyauté....

—Ne vous chagrinez pas; laissez-moi vous traiter en ami, j'ai été sérieux toute la journée.

—Merci, fit Giret en serrant vigoureusement la main de M. Richardson, plaisantez-moi tant que vous voudrez; appelez-moi Barnum, puffiste, banquiste; j'aime mieux ça, c'est convenu; mais pour Dieu, croyez à ma sincérité.

—Si j'en avais douté un seul instant mon jeune ami, je ne vous aurais pas amené dans ma famille.

—Encore une fois, merci, fit Giret.

M. Richardson s'approcha de la lampe qui était posée au milieu du bureau, et déploya le gigantesque journal américain.

Il le parcourut rapidement; pendant ce temps-là, Giret feuilletait un album minéralogique.

Lorsque l'Américain eut fini de parcourir le *New York Herald*, il sonna.

Un domestique se présenta dans la baie de la porte.

Portez ce journal à Mistress Richardson.

Puis, se tournant vers Giret:

—Maintenant, à nous deux, monsieur, ajouta-t-il. Nous allons, si vous le voulez bien, causer affaire.

—Je suis à vos ordres fit Giret.

—Avez-vous réfléchi depuis ce matin?

—Oh! oui! j'ai réfléchi! et je dois vous l'avouer, votre générosité pour moi est tellement inexplicable, que je n'ai pas osé donner toute ma pensée à la réalisation d'un tel rêve. Songez, monsieur, que je suis pauvre, inconnu, et que ce changement subit de fortune me surprend au moment où j'étais décidé à entrer dans la lutte par la porte de la misère et du travail! Ne m'en veuillez pas de mon incrédulité, je ne suis pas heureux.

—Cependant, vous pensez bien, monsieur Giret, que je suis un homme sérieux, et la démarche que j'ai faite auprès de vous aurait dû vous en convaincre.

—C'est cette chance extrême, ce bonheur inespéré, mon rêve tout-à-coup réalisé qui m'épouvante; vous me le dites encore, monsieur, eh bien! permettez-moi de vous le répéter, je ne puis y croire. Vous m'excuserez, n'est-ce pas? mais j'ai peur de la désillusion!

—Si vous n'avez que cette crainte, tranquillisez-vous; je maintiens mon offre, et comme je vous l'ai dit, j'ai tout intérêt à la maintenir. En vous choisissant, j'ai la garantie que notre établissement conservera sa marche ascendante et prospère; je vous connais assez aujourd'hui pour être sûr que vous me remplacerez avantageusement; vous avez vingt ans de moins que moi, d'ailleurs, et si vous le voulez, je serai toujours assez près de vous pour vous aider de mes conseils.

—Ah! monsieur, s'écria Giret, comment pourrai-je jamais vous prouver ma reconnaissance.

—Vous me la prouverez peut-être un jour plus aisément que vous ne le pensez.

A ces mots le visage, resplendissant de bonheur de Giret s'assombrit tout à coup.

—Monsieur, dit-il,—nos relations vont devenir tout intimes; il est utile, indispensable que vous sachiez qui je suis, d'où je viens, où je vais. Vous allez le savoir.

—Inutile, monsieur. Depuis deux mois que vous êtes à la mine, je suis à quoi m'en tenir sur votre compte. Vous êtes orphelin, vous avez fait vos études à Charlemagne, puis vous êtes entré à l'Ecole. A votre sortie, vous avez travaillé chez mon collègue et ami l'ingénieur Varé, et vous ne l'avez quitté que sur ses conseils pour aller étudier les grandes usines et tenter fortune. Vous le voyez, je suis informé. De plus, vous êtes un brave et loyal garçon et je suis très heureux de vous avoir rencontré sur mon chemin.

Giret était confondu.

—Ainsi, c'est convenu, vous me remplacez.

—Permettez, fit Giret en faisant un effort sur lui-même, vos renseignements ne sont pas complets; il est de mon devoir, de ma loyauté, de vous en dévoiler un côté qui vous est resté inconnu.

—Allons, dites, fit avec un petit mouvement d'impatience M. Richardson, mouvement qui n'échappa pas à Giret.

—Mon Dieu! monsieur, ceci est bien délicat à dire. Il y a un instant vous avez prononcé une phrase, à propos de ma protestation de reconnaissance, qui me préoccupe beaucoup. Vous réalisez mes rêves, je ne voudrais pas détruire les vôtres. Vous m'avez dit que je serais peut-être à même, un jour, de vous prouver ma reconnaissance plus aisément que je ne pensais; permettez-moi de vous demander franchement quelle est la pensée qui se cache sous ces mots?

—Vous êtes bien curieux, monsieur, dit moitié riant, moitié sérieux, M. Richardson.

—Je suis simplement honnête, reprit Giret. Vous êtes si bon, si paternel pour moi, que je me ferais un remords de tout acte de ma part qui pourrait ajouter une contrariété à votre vie.

—Je ne puis répondre à votre question, dit M. Richardson, elle est toute dans l'avenir.

—Eh bien! monsieur, il est de mon devoir de vous faire ma confidence. En quittant la France, j'ai pris un engagement solennel: j'ai donné ma foi à une jeune fille que j'aimais silencieusement depuis de longues années; toute mon ambition est de me créer une situation pour la rendre heureuse. Je suis fiancé.

Il y eut un moment de silence entre ces deux hommes.

(*A continuer.*)

—Scène de famille:

"Malheureux enfant!.... Tu as encore passé la nuit au jeu!....... Hier, encore, je te l'avais défendu...... Tu ne veux donc pas obéir à l'auteur de tes jours!...."

"De mes jours, j'en conviens, mon respectable père....; mais avouez que mes nuits ne vous regardent pas!......"

Librairie française.—Cette librairie, qui est tenue maintenant par M. H. Billard, successeur de Hébert & Cie, rue de Chartres au coin de la rue Bienville, a à vendre pour 1882 une abondante collection d'almanachs divers dont le nombre est au dessus d'une centaine. Quelques-uns se distinguent par des titres on ne peut plus attrayants, tels que Badeaux, Mme Angot, Cocottes, Chanson de table et de vie, Charivari, Calembours, Gambrinus, Magicien de Salons, Parisiennes, Polichinelle, Messagers boiteux de Strasbourg, etc., etc., etc. On sait que la Librairie française reçoit, en outre, toutes les nouveautés littéraires qui ont quelque valeur, et qu'elle a toujours un immense fonds de livres classiques français et américains. On y trouve encore un assortiment de fournitures de bureau des plus complets et des plus riches. Voyez l'annonce.

Vêtements confectionnés.—Le moment est décidément venu. Il faut s'habiller chaudement et nous invitons nos lecteurs à aller visiter le grand établissement du linge fait de Michel Léon, rue de la Vieille-Levée 195, 197 et 199, au coin de la rue Ste-Anne. Ce vaste emporium contient un immense fonds d'habits pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants. Ces habits sont supérieurement confectionnés et ont tous une coupe des plus élégantes. Les draps en sont aussi de qualité supérieure et quand on a un paletot ou un habit fait de ce drap on peut dire hardiment qu'on est cossu. Tous ces articles cependant se vendent à bas prix dans l'établissement de M. Michel Léon. On y trouve aussi des articles de toilette fort beaux, un grand assortiment de chemises du Hâvre à $2 et à $2.50, ainsi que des chapeaux de tout genre, soie, castor, laine et feutre. Toutes ces belles et bonnes marchandises composent un des stocks les plus complets que nous ayons jamais vu.

C. Lazard.—Quels que soient votre âge, votre taille, votre embonpoint, votre goût et les ressources de votre gousset; enfant, adolescent, homme fait, vieillard, riche ou pauvre, vous pouvez, en hiver, au printemps, en été, en automne, vous procurer un habit complet dans les magasins Lazard, 213, 215, 217 rue Vieille-Levée; vous y trouverez infailliblement et en abondance tous les objets remarquables entrant ou pouvant entrer dans la toilette de tout être appartenant au sexe masculin.

Incroyable, la diversité de vêtements de dessus et de dessous, y compris les accessoires tels que cravates, faux cols, poignets, boutons, épingles, qui sont continuellement dans ces magasins, et qui, rapidement enlevés par la clientèle, y sont constamment renouvelés et tout cela est bon, beau, solide, bien cousu, bien coupé, bien monté; tout cela vous donne bonne mine et fait valoir vos avantages naturels, et ce qu'il y a de plus inappréciable encore, tout cela est d'un bon marché qui, et vous vous trouvez, en sortant de là habillé comme un monsieur qui ne fait de commande qu'aux tailleurs les plus renommés et dépense pour un seul habillement la valeur du salaire d'une année d'un ouvrier.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Nous publions deux romans à la fois dans cette édition.

Le journal est envoyé partout aux Etats-Unis, franc de port.

Nous prenons des abonnements à l'édition quotidienne pour un mois, au prix de $1, et des abonnements spéciaux à l'édition du dimanche, à raison de $2 par an. Les abonnés sont servis à domicile.

Le numéro du dimanche se compose invariablement de six pages, grand format, et renferme deux feuilletons, celui en cours de publication, et un second qui ne paraît que le dimanche.

Abonnement par mois.

On peut s'abonner dans nos bureaux pour un mois seulement, à raison de $1, en renouvelant à la fin de chaque mois, si on le désire. L'abonnement ainsi fractionné s'acquitte bien plus aisément que par trimestre, par semestre ou par année.

Feuilleton du Dimanche.

L'Abeille du dimanche renferme un feuilleton spécial dont les chapitres se succèdent régulièrement tous les dimanches et ne paraissent pas les autres jours de la semaine. Elle contient en outre le feuilleton quotidien en cours de publication.

Tout le monde ayant le temps de lire, le dimanche, notre numéro de ce jour est naturellement plus recherché. Nous nous efforcerons donc de le rendre aussi attrayant que possible.

Abonnement à l'Abeille du Dimanche.

Un certain nombre de personnes étant obligées de se priver de la lecture des journaux pendant la semaine, à cause de leurs affaires ou de leurs occupations, nous croyons leur être agréables en prenant des abonnements spéciaux à notre édition du dimanche. Cette édition se compose de six pages, grand format, et renferme, entre deux feuilletons, un choix varié de matières intéressantes. Prix de l'abonnement, $2 par an.

N. B.—Le numéro du dimanche, faisant partie de l'édition quotidienne, ne constitue pas un numéro distinct; il est seulement plus volumineux et renferme une plus grande quantité de matières.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Concours des écoliers des deux sexes, sous les auspices de l'Athénée Louisianais.

Prix à décerner—Deux médailles d'or offertes par un groupe de Français.

Nous croyons devoir rappeler au public que l'Athénée Louisianais, désireux d'encourager les élèves des deux sexes qui apprennent le français, ouvre un concours où les deux meilleures compositions en cette langue vaudront à leurs auteurs une médaille d'or.

La distribution des prix aura lieu en séance publique, au milieu d'une fête artistique en même temps que littéraire, et sous les yeux d'une nombreuse audience réunie pour assister au triomphe des jeunes lauréats.

Les élèves des écoles ou institutions de la ville et de la campagne, ainsi que les enfants qui reçoivent leur instruction chez leurs parents, sont invités à concourir.

Il y aura deux classes de concurrents; dans l'une seront les garçons, dans l'autre les filles.

Chaque classe aura un sujet particulier à traiter.

La date du concours est fixée SAMEDI, 10 décembre.

Les concurrents de l'un ou l'autre sexe devront être âgés de moins de dix-sept ans à la date fixée ci-dessus.

Le concours aura lieu dans les salles de l'Union française (ancienne Loge de la Parfaite-Union) rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Les futurs concurrents sont priés de vouloir bien s'inscrire sur un registre placé dans le magasin de M. F. Tujague, rue de Chartres, 11.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

A DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le *recto* et les *lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents auxquels des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes:

Utilité de la langue française aux Etats-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1234.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

57 et 69, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400.000

Sollicite des Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN....Président.
S. B. NEWMAN....Vice-Président.
CHAS. E. RICE....Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman	Samuel H. Kennedy
Thomas A Adams	Victor Meyer
Joseph Bowling	Edward J. Gay
S. Hernsheim	A.M. Moulton
Geo. W. Sentell	Wm. B. Conger
P. E. Mortimer	John M. Parker
Reuben G. Bush	George Martin
Edward Nalle	Harry L. Flash
W. W. Swain	J. J. Reiss
A. H. Steward	Lucien Delery
U. Marinoni	Louis Prados
Chas. H. Dolsen	Charles Newman
R. P. Grigsby	S. O. Conlon
Wm A. Phelps	John Calder
Ford. Marks	Wm. B. Lyman
H. H. Adams	

10 juil—1 an V 40

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Bernard Hall Ang. 2678 Watson pour Liverpool 48 4e dist, T & G Forwood
Bertha Ang. 2191 Langley pour Liverpool de rue, Hall & Vaughan
Bolivar Ang. 2064 Dunn pour Liverpool 45 4e dist, T G Forwood
Buenaventura Esp. 1847 Larrinaga pour Liverpool, 26 3e dist, Avendano Bros
Clintonia Ang. 1970 Bulman pour Brême 41 4e dist, A K Miller &co
Counta Ang. 1488 Payne pour le Havre 42 4e dist, A B French &co
City of Dallas Am. 915 Leitch pour Belize, 15 1er dist, Macheca Bros
City of Merida Am. 1497 McIntosh pour les ports de la Floride, 9 2e dist, E A Yorke
Gladen Am. 1181 Brown pour——Alger A Whitney &co
Chalmette Am 2892 Reed pour New York, Alger, C A Whitney &co
Flouest Fr. 2191 Lehaney pour le Havre Pie Tier L Grand
Gussie Am. 998 Hill pour——Alger, C A Whitney &co
Heredia Cos Rican, 241 Price pour—— 15 1er dist, W D Clark &co
Hector Ang. 1979 Lax pour Liverpool 42 4e dist, A B French &co
Hudson Am. 1378 Freeman pour New York 3 2e dist, A Moulton
Legislator Ang. 2176 Barley pour Liverpool 10 3e dist, Lucas E Moore &co
Pembroke Ang 2414 Priest pour——27 1er dist, A K Miller &co
St Mary Am. 1095 Theisen pour——Alger, C A Whitney &co
Serra Esp. 2175 Luzarraga pour Liverpool 36 3e dist, A K Miller &co
Shevington Am. 3172 Krogh pour——40 4e dist, Anderson & Simpson
Tabasco Mex. 279 Powell pour——Alger, Avendano Bros
W G Hewes Am. 1118 Brown pour——Alger, C A Whitney &co

NAVIRES

Bessemer Ang. 1108 Webster pour le Havre 1re rue, Norton & Bell
Charles Ang. 1536 Nickerson pour le Havre 3e rue, Norton & Bell
Caledonia Am. 1179 Potter pour le Havre 4e rue, Silas Weeks &co
Constantia Aut. 1189 Kahlken pour Brême 31 1er dist, E F Stockmeyer &co
Dora Aut 1131 Radoslovich pour le Havre 30 3e dist, Masich & Cosulich
Dreadnought Ang. 1531 Bustin pour Liverpool 3e rue, Jas F Lovell &co
Ella S Thayer Am. 1096 Given pour Liverpool 40 1er dist Lucas E Moore &co
Friedrich Alt. 1521 Bruggemann pour Brême 27 3e dist, A K Miller &co
Forestinger Suède 1119 Fahlman pour le Havre 24 1er dist, Robt Oerlein
Gosselm Alt. 1166 Hiene pour Liverpool 26 3e dist, L Reuger &co
Geo Washington Alt. 1218 Probst pour le Havre 27 3e dist, A K Miller &co
Ile Marthe Fr. 1276 Trenchemer pour le Havre, 16 3e dist, H M Hoffman
Importer Ang 1447 Sutherland pour le Havre 27 3e dist, DeWolf & Hammond
John Bunyan Ang. 1227 Seewell pour le Havre 26 3e dist, Norton & Bell
Kinburn Ang. 1214 Tooker pour le Havre 23 1er dist, Norton & Bell
Lydia Skolfield Am. 1264 Miller pour—— 34 1er dist, au capitaine
Northampton Am. 1130 Murphy pour Liverpool, 22 1er dist, Silas Weeks &co
Orient Ang. 1833 Fellow pour Liverpool 35 1er dist Silas Weeks &co
Swallow Am. 1209 Duncan pour——40 4e dist, Lucas E Moore &co
Shelburne Ang. 1217 Crosby pour le Havre 35 1er dist, Norton & Bell
Sarnab Am. 855 Ulmer pour——30 1er dist, A K Miller &co
Scotia Am. 1272 Oliver pour——19 1er dist, au capitaine
Tourocquen Ang. 1288 Hilton pour le Havre, 27 3e dist, Norton & Bell
Wm Bascott Am. 1630 Ray pour—— 35 1er dist, Lucas E Moore &co

BARQUES.

Aurora Esp. 649 Serra pour Barcelone 33 1er dist, G Corral &co
Arrétinin Rodolfo Aut. 865 Martinolich pour Gênes 18 2e dist, Masich & Cosulich
Constantia Ital. 550 Lavina pour—— 16 2e dist, A K Miller &co
Cedar Croft Ang. 1128 Young pour le Havre 6e rue, Hall & Vaughan
D H Watjen Alt. 1247 Deetjen pour Liverpool 27 3e dist, au capitaine
Elise Aut. 655 Zar pour——16 2e dist, Masich & Cosulich
Foster Esp. 479 Nicolau pour Barcelone, 29 3e dist, G Corral &co
Fremus Aut. 524 Scopinich pour—— Alger, Masich & Cosulich
G Lanza Ital. 496 Chiapperi pour——30 4e dist, A Lanza
Hiporia Aut. 935 Zar pour le Havre, 17 3e dist, Masich & Cosulich
H G McFarland pour——30 1er dist, au capitaine
Isley Nor. 712 Espeland pour le Havre 33 1er dist, Masich & Cosulich
Jane Ang. 636 England pour Gênes 3e rue, A K Miller &co
Matanzas Ang. 1194 Hosmer pour—— Alger, Forstal Rees & Clayton
Mary E Chapman Ang. 719 Wyman pour le Havre, 4e rue, DeWolf & Hammond
Nuovo Mondo Ital. 536 Marasco pour——7 3e dist, Bassetti & Xiques
Ontario Ang. 840 Mosher pour l'Europe 3e rue Norton & Bell
Peruviense Fr. 528 Letesto pour le Havre 17 2e dist, P Poutz
Saml Welsh Am. 506 Krell pour Providence Alger, Norton & Bell

BRICKS.

Ellen H Munroe Am. 499 Whitaker pour Wilmington 22 1er dist, Jas Kelley
San Lorenzo Ang. 129 Woodward pour—— Gretna, Woodward & Wight

GOELETTES.

City of Havana Ang 78 Bethel pour——Pie Tier, S Oteri & Bro
J G Whipple Am. 88 Sens pour——Pie Tier, au capitaine
Jennie Wood Ang. 120 Nielson pour Bay Islands, 15 1er dist, S Oteri & Bro
Reynard Ang. 111 Bodden pour——Pie Tier, E Pilsbury
Susan Scranton Am. 106 Otis pour——Alger, Hy Otis
Seguin Am. 165 Richer pour——13 1er dist, J J Fernandez & Bro

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Morgan City, Adams......parti 30 nov
Steamship Hudson, Freeman......parti 26 nov
Steamship Chalmette, Reed......parti 26 nov
Brick John Shay, Nickerson......expédié 23 nov
Goelette Julie A Ward, Stephens, expédié 24 nov

BOSTON.

Barque R A Allen, Tarr......partie 15 nov

PHILADELPHIE.

Tug Norman, Bradley......expédié 16 nov
Barque J S & L C Adams Shaw......partie 21 nov

LIVERPOOL.

Steamship St Louis, McAuley......parti 19 nov
Steamship Mobile, Hermann......parti 12 nov
Steamship Commander Woodcock......parti 29 oct
Steamship Statesman, Hughes......parti 5 nov
Steamship Cella, Smith....en chargement 3 nov
Steamship Historian, via Vera Cruz, en chargement 13 oct
Navire Empire of Peace, Saudison......parti 18 oct
Barque Sarah Emma, Lewis......partie 19 nov
Navire Regina, Bain......parti 20 nov
Barque Luigi V. Velge......partie 5 nov

LONDRES.

Navire Malmesby, Prince......parti 26 oct
Navire Ancona, Gardner......parti 21 oct

GREENOCK.

Navire Mount Pleasant, Wallace......parti 6 oct

NEWCASTLE

Barque Phlsea, Cosulich......parti 15 sept

NEWPORT.

Steamship Cydonia, Brooks......parti 9 nov

BRISTOL.

Navire Savannah, Tableman......parti 7 nov

QUEENSTOWN.

Barque J W Parker, Delap......partie 27 oct

ROTTERDAM.

Barque Mentor, Samuelsen......expédié 15 nov

TABLE BAY.

Barque Dante, Cosulich......partie 21 oct

HAVRE

Barque Fratelli Jarnet, Gatnell......partie 17 oct
Barque Kathinka, Scedée......partie 19 oct

BORDEAUX.

Barque Favorite, Thomassen......partie 3 nov
Barque Palermo, McLaughlin......partie 7 nov

MARSEILLE.

Barque Kars, Hoyer......partie 25 nov
Barque Virgo, Lincoln......en chargement 21 oct
Brick Zio Antonio, Badano, en chargement 10 nov

DUNQUERQUE.

Barque Carrie Delap, Porter......partie 5 sept

CADIZ.

Barque Falco, Fernstrom......expédiée 14 oct
Barque C P Dixon, Keene......partie 21 sept

HUELVA

Barque Gusto, Radoslovich......partie 27 oc

GENES.

Barque Maressa, Marassa......partie 18 nov

LIVOURNE.

Barque Navigator, Laura......partie 30 oct

CETTE.

Barque Retna, Ivancich......partie 7 oc

MALAGA.

Barque Abraham Lincoln, ——......partie 17 oct

BREME.

Barque Adolph Brockleman......partie 20 nov
Barque Bretrese, Kildahl......partie 24 oct

COPENHAGUE.

Barque Nordens Kaneal, Brun......partie 8 oct

ANVERS

Barque Emanuel Swedenborg, Anderson, partie 19 nov
Navire Mabel Taylor, Gonday......parti 10 oct
Barque Hugh Cann, Eldridge......partie 25 oct
Barque Maple Leaf, Pitman......partie 24 oct

TABLE BAY.

Barque Heine First, Tarmassich......partie 17 sept

LA COROGNE

Barque St Anna, Jacarino......partie 11 nov

MONTEVIDEO.

Barque Giuseppe, Tarrabochia......parti 27 aout

SANTOS.

Barque Giulio & Clemente, Assunta, en chargement 1er oc

RIO DE JANEIRO.

Barque Kjartan, Masson, en chargement 22 oc
Barque Noel, Christophersen......partie 24 oct
Goelette Hoyanna, Ellerson......partie 23 oct
Barque Kinnard, Downing......partie 5 nov
Barque Edina, ——......partie 5 nov
Barque Jessie, ——......partie 5 nov
Barque Hannah, Gunn......partie 30 oct

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, [illegible] des femmes et [illegible] fleurs, les plaies aux jambes. Chambres pour dames sur le point d'accoucher avec un bon traitement et [illegible] rapport [illegible]. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1 an

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS

—Ville de la Nlle-Orléans.—Qu'il soit connu que ce vingt-cinquième jour d'août de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-un, pardevant moi, Samuel Flower, notaire de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, est comparu personnellement Thomas C. Herndon, Jules C. Denis, Sam Boyd, Edmund B. Briggs, A. J. Gomila, Alex. T. Janin, Abraham Brittin, Joseph Schwartz, George E Sears, Isaac K. Small, James A. Lusk, A. A. Maginnis, William S. Devan, H. W. Fairchild et Walter C. Flower, tous domiciliés en la ville de la Nlle-Orléans, lesquels ont respectivement déclaré que, profitant des pouvoirs, droits et privilèges conférés par les lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils forment, organisent et constituent par les présentes une corporation dans le but et pour les fins ci-après exprimés, et que, à cet effet, ils s'engagent, en leur nom et au nom de tous ceux qui s'associeront plus tard à eux, à être régis par les stipulations, obligations et règlements qui suivent, comme articles de la charte de la dite corporation.

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation seront "THE HERDIC COACH COMPANY," et elle existera et se perpétuera sous ce nom pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du jour où la présente charte est adoptée, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt selon les formes prescrites ci-après. Elle aura pouvoir et autorité pour contracter, ester en justice, être poursuivie, pour employer un sceau de corporation et le changer; pour détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer, sous nom de corporation, tous biens meubles et immeubles; pour acquérir, détenir et employer, aussi bien que pour vendre et transférer, telles inventions ou lettres patentes qui seront jugées nécessaires aux fins de la Compagnie; pour nommer et désigner tels administrateurs, directeurs et officiers qu'exigeront l'intérêt et la gestion des affaires; pour faire, changer et amender tels règlements qui seront jugés nécessaires à la bonne administration des dites affaires.

ARTICLE DEUX.

Le domicile de la dite Corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et autres documents judiciaires seront adressés au Président, en son absence au vice-président, et en l'absence des deux, au secrétaire de la dite Corporation.

ARTICLE TROIS.

Le but pour lequel cette Corporation est établie et la nature de ses affaires sont par le présent indiqués, à savoir: Acheter et acquérir de Peter Herdic, de Philadelphie, et autres, le droit de fabriquer, employer et faire circuler en louage, pour le transport des personnes et des marchandises dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, ou dans telles limites de l'Etat de la Louisiane qui pourront être comprises dans le contrat d'achat et d'acquisition, toute espèce de véhicules, construits conformément aux lettres patentes déjà émises en faveur du dit Peter Herdic et de ses associés, ou à émettre plus tard en leur faveur, ou à leurs ayant-droit, pour l'amélioration des dits véhicules comme construction et mécanisme de roulage,—acheter, entretenir et employer ces véhicules ou voitures pour le transport, moyennant salaire, de personnes, de bagage ou de fret, dans les dites limites,—fabriquer, fournir et vendre les dites voitures et le mécanisme de roulage, et construire dans ce but tous les édifices et fabriquer toutes les machines nécessaires, concéder et vendre à d'autres les dits droits de patente et privilèges maintenant possédés ou qui seront possédés et contrôlés plus tard par la dite Corporation, relativement à l'exploitation dont il s'agit, s'occuper en général des affaires de transport de personnes et de fret par les voitures construites et disposées conformément aux dites patentes Herdic.

ARTICLE QUATRE.

Le capital de ladite corporation est par le présent fixé à quarante mille dollars, divisé en deux mille actions de vingt dollars chacune, payables à telles époques et de telle manière que le Conseil de Direction déterminera. Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable pour les contrats ou les fautes de ladite corporation pour plus que la balance impayée due à la Compagnie sur les actions par lui possédées, et aucun vice de formalité dans l'organisation n'aura jamais pour effet d'annuler la présente charte ou d'exposer aucun actionnaire à aucune obligation dépassant le montant de ses actions.

Le capital de la compagnie peut être augmenté jusqu'à concurrence de tel montant que décideront les actionnaires, votant au scrutin en faveur de ladite augmentation et représentant la plus forte partie du stock, comme valeur, à une réunion convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans un ou plusieurs des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle Orléans.

ARTICLE CINQ.

Les affaires de la Compagnie seront dirigées et conduites par un conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont chacun devra être détenteur soit en son nom personnel ou au nom d'une raison sociale dont il fait partie, d'au moins cinquante actions du stock de la dite corporation. Cinq des Directeurs constitueront un quorum pour traiter des affaires. A la première réunion des Directeurs qui suivra leur élection, ils éliront parmi eux-mêmes un président et un vice-président. Ils éliront aussi un secrétaire et un trésorier et seront autorisés à élire et désigner tels autres officiers, commis et employés qu'ils jugeront nécessaires, et à les renvoyer à leur gré. Ils feront également les règlements qu'ils jugeront nécessaires pour l'administration et la protection des affaires de la Compagnie, et les amenderont quand il le faudra.

Le premier Conseil de Direction se composera de MM. Thomas C. Herndon, Jules C. Denis, Sam'l Boyd, E B Briggs, A J. Gomila, A. T. Janin, A. Brittin, Joseph Schwartz, I K. Small, J. A. Lusk, A. A. Maginnis, Wm. S. Devan, W. C. Flower, Geo. E. Sears et H. W. Fairchild, avec Thomas C. Herndon comme président, Isaac K. Small comme vice-président, et E. B. Briggs, comme secrétaire et trésorier, lesquels exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que la première élection ait lieu en vertu de cet acte et que leurs successeurs soient élus.

ARTICLE SIX.

La première élection de Directeurs aura lieu le premier mardi qui suivra le 1er février 1882, et les élections subséquentes auront lieu annuellement, savoir: le premier mardi qui suivra le 1er janvier de chaque année, et avis en sera donné par des annonces dans deux des journaux quotidiens de la ville de la Nlle Orléans, pendant au moins dix jours immédiatement avant celui de l'élection. Toutes les élections seront au scrutin, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction et choisis parmi les actionnaires; il faudra à chaque élection, pour qu'il y ait choix, une majorité des suffrages émis. Chaque action du capital donnera droit à un vote soit par personne ou par procuration; bien entendu qu'aucun actionnaire ne pourra voter sur une ou plusieurs actions dont il sera porteur, à moins de les avoir enregistrées en son nom dans les livres de la Compagnie trente jours au moins avant l'élection. Le Conseil de Direction ainsi élu exercera les fonctions qui lui incombent, immédiatement après l'élection. S'il n'y a pas un Conseil de Direction élu à l'époque fixée pour une assemblée annuelle, le président convoquera de la manière fixée précédemment pour l'assemblée annuelle, une réunion spéciale pour l'élection des directeurs, et le défaut d'élection d'un Conseil de Direction n'entraînera pas la forfaiture de la présente Charte, le Conseil de Direction dont le mandat est expiré continuant dans ce cas à exercer ses pouvoirs jusqu'à ce que ses successeurs soient désignés et soient entrés en fonctions.

ARTICLE SEPT.

Les actionnaires de cette Compagnie, à une assemblée générale qui sera tenue dans ce but après dix jours d'avis dans deux des journaux quotidiens publiés à la Nlle-Orléans, pourront modifier ou changer cette charte ou acte d'incorporation, y ajouter ce qu'ils jugeront à propos, ou même la dissoudre avec l'assentiment des trois quarts du capital représenté à la dite assemblée.

ARTICLE HUIT.

La liquidation des affaires de la Compagnie, quand celle-ci sera dissoute soit par la limitation de la charte ou pour tout autre motif, se fera par trois commissaires que désignera le Conseil de Direction, qui fixera en outre le chiffre de leur traitement. Ces commissaires rempliront comme tels leurs fonctions jusqu'à la première liquidation des affaires de la Compagnie et exerceront tous les pouvoirs et toutes les charges de la corporation nécessaires au règlement et à la liquidation des affaires de la dite Compagnie, avec pouvoir de remplir les vacances qui pourraient se déclarer parmi eux.

ARTICLE NEUF.

Dans le cas où le capital de la Compagnie serait augmenté de la manière fixée par la présente charte, les actionnaires inscrits au moment de la dite augmentation auront la préférence pour prendre les actions nouvelles dans la proportion de celles dont ils seront déjà détenteurs.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nlle-Orléans, en présence de F. P. Stuart et de J. B. Walton, témoins compétents domiciliés en cette ville, lesquels apposent au présent leurs signatures ensemble avec les dits comparants et moi, notaire, aux jour, mois et année ci-dessus désignés.

Original signé:

Thos C. Herndon,	E. B. Briggs,
I. K. Small,	Joseph Schwartz,
J. C. Denis,	A. Brittin,
James A. Lusk,	A. J. Gomila,
A. T. Janin,	Sam Boyd,
Walter C. Flower,	Jno. E. Sears,
H. W. Fairchild.	

Témoins:

F. P. Stuart, J. B. Walton.

SAML. FLOWER, Notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'Acte d'Incorporation ci-dessus a été dûment enregistré aujourd'hui, en mon bureau dans le livre B 152, pages 714, 715, 716, 717 et 718.

Nlle-Orléans, 25 août 1881.

(Signé) ALBERT F. MICHEL, Député Recorder.

ETAT DE LA LOUISIANE—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS—Je, Samuel Flower, notaire dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat susdit, dûment commissionné et qualifié, certifie que ce qui précède est une copie vraie et correcte de l'original de la Charte ou Acte d'Incorporation de la Compagnie connue sous le nom de "Herdic Coach Company," et du certificat d'enregistrement par le Recorder des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, ci-annexé et enregistré en mon bureau.

En foi de quoi je livre le présent, sous mon seing et le sceau officiel de la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-sixième jour d'août de l'an de N S. mil-huit-cent-quatre-vingt-un.

SAMUEL FLOWER, Notaire.

1er nov 6 13 20 27

Gelpi & Viosca,

SUCCESSEURS DE PABLO GELPI

253 RUE DECATUR.

MAISON ÉTABLIE EN 1836.

MARCHANDS D'ÉPICERIES en général [illegible]

INSTITUTIONS.

ÉCOLE DE DESSIN.

SOUTHERN ART UNION

203 RUE DU CANAL.

Comité sur l'enseignement de l'art:

W. H. BUCK,

A. Perelli, A. Molinary, P. Potney, J. Genin, T. S. Moise, G. D. Coulon, M. I. Smith, Jr., T. A. Cox.

A. PERELLI, Professeur de Dessin.

A. MOLINARY, Professeur de Peinture à l'Huile.

Mlle J. TUZO (de New-York), Professeur d'Aquarelle.

Classe du Jour—Dessin et Peinture.

Jours de leçons—Mardi, Jeudi et Samedi, de 2 à 4 heures P. M. Prix des leçons pour le Dessin $4, Peinture $6 par mois. Une déduction de $1 sera faite aux membres et à leurs enfants.

CLASSES D'AQUARELLE.

Mardi, Jeudi et Samedi, de 11 à 1 heure P. M. Prix des leçons $6 par mois; $1 de réduction pour les membres et leurs enfants.

CLASSE DU SOIR

Lundi, Mercredi et Vendredi, de 7 à 9 heures. Prix des leçons $3 par mois, prix ordinaire.

Classe Préparatoire de Dessin

Pour écoliers, Mardi et Vendredi, de 3:30 à 4:30 heures. Prix $4; $1 de moins pour les enfants des membres.

La classe de Mlle Tuzo Peinture sur Porcelaine sera tenue Lundi et Jeudi, de 10 à 11 heures. Prix $10 pour un cours de 10 leçons.

Les applications doivent être adressées à Mlle GOODALE, aux Bureaux de l'Union, 203 rue du Canal.

21oct—3m—Dim Mardi Jeudi

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.

(Anciennement Institut D'Aquin)

198.......Esplanade.......198

L'OUVERTURE de la 12me session annuelle de cet Institut a eu lieu le 5 septembre 1881. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.

18sept

Pensions Restaurants &c.

RESTAURANT DE LA LOUISIANE

112 RUE DOUANE,

Entre Royale et Bourbon.

Salon au premier. Chambres confortables pour voyageurs. Pension au jour, à la semaine et au mois.

LOUIS BEZAUDUN, propriétaire.

On y trouvera les mets les plus recherchés au marché et les vins des meilleurs crus. 18oct 3m

PENSION PRIVEE

TENUE PAR

CLEMENS OLBERDING,

71.......Rue Royale.......71

A deux îlets et demi de la rue du Canal.

Emplacement pour Familles et Voyageurs, PRIX MODÉRÉS et Première Table.

11nov—3m

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et procurent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres [illegible] la campagne seront exécutés [illegible]

ANNONCES OFFICIELLES.

Proclamation par le Gouverneur.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à l'article 72 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, autorisant le Gouverneur à convoquer l'Assemblée Générale en session extraordinaire, moi, SAMUEL DOUGLASS McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable, en vue des graves nécessités existantes, de lancer cette proclamation, convoquant l'Assemblée Générale de cet Etat en session extraordinaire et spéciale, à la Maison d'Etat à la Nlle-Orléans, pour Lundi, 5 décembre 1881, dans le but de légiférer sur les sujets suivants, savoir:

I. Décréter une loi ou des lois faisant des allocations pour couvrir les dépenses ordinaires du gouvernement; pour payer l'intérêt sur la dette publique; entretenir les écoles publiques, les universités et les charités publiques dans l'Etat de la Louisiane pour les années 1882, 1883; et pour des allocations pour la maison d'Etat; et pour le rachat des warrants de la maison d'Etat, et pour le transfert du siège du gouvernement.

II. Décréter une loi ou des lois pour lever, collecter et forcer le paiement d'une taxe de licence sur toutes les personnes, associations de personnes et de corporations, poursuivant un commerce, une profession, vocation ou ligne d'affaires, excepté les exemptions de taxes conformément aux articles 206 et 207 de la Constitution.

III. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir à un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane, par une levée annuelle de taxes sur toutes les propriétés non exemptées de la taxe par la Constitution et pourvoir aux méthodes d'asseoir et collecter les dites taxes et en forcer le paiement.

IV. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir à la collection de toutes les taxes ou licences arriérées dues à l'Etat de la Louisiane; pourvoir à la vente de toutes les propriétés confisquées par l'Etat ou vendues à l'Etat pour taxes ou licences non payées; pourvoir à l'exécution de jugements pour taxes ou licences, rendus en faveur de l'Etat pour taxes ou licences.

V. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir aux frais, droits et charges, et au fonds des dépenses judiciaires dans la paroisse d'Orléans.

VI. Décréter une loi ou des lois pour louer, vendre, échanger ou aliéner autrement la bâtisse de la Maison d'Etat, connue sous le nom d'Hôtel St Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans; pour l'assurer et faire une allocation pour réparations ou assurance déjà effectuées.

VII. Décréter une loi ou des lois pour mettre en vigueur l'article 42 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

VIII. Décréter une loi ou des lois disposant de balances non allouées dans le trésor d'Etat et transférer les dits montants au fonds général, ou en faire des allocations spéciales.

IX. Une résolution jointe continuant les affaires d'une session dans une autre, comme affaires non finies.

X. Aussi pour mettre le Sénat à même de donner son avis sur toutes les nominations aux places, suivant l'article 68 de la Constitution.

Conformément au dit article 72 de la Constitution, la session spéciale est limitée à une période de 20 jours, et elle est convoquée pour cette période, le pouvoir de légiférer étant limité par le dit article aux objets ci-dessus spécialement énumérés.

Ainsi donné et signé de ma main et sous le sceau de l'Etat de la Louisiane, ce septième jour de novembre, A. D. 1881.

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.

WILL A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

8nov—12

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audibert, François	Laborrère, Jean Marie
Bordes, Vincente	Laporte, Jean Joly
Bancillon, Dr Judith	Lagrosselle, Paul Lamb.
Bourgeois, Louise Marguerite Marie	Lemanon, Pierre
	Laloo, Alexis
Brun, Jean-Marie	Larré, Etienne
Bourdine, Mme Vve	Langlois, Mme née Maison
Billet, Charles	
Barnlusson, Jean	Maridat, Mr
Bagué, Léon Joseph	Minguet, (les époux)
Castet, Anne	Marchier, Jean et Michel
Claverie, Pascal (Lamb)	
Cholet, Raoul	Maury, François
Cant, ancien pâtissier	Mariol, Simon et Dominique
Charon, Auguste	
Chasaly, Guillaume	Mathis, Louis
Cheland, Louis	Mélis, Joseph
Castex, Paul	Ouellie, Jean
Claverie, Dominique	Philastie, Mlle Eugénie
Clarence, Dominique	Payran, Damien
Deljarl, Mr	Pollo, Louis Joseph
Dagne, Achille	Picard, Léon
Deron, Lice Thérèse	Pierre, M. et Mme
Dumesnay, Ange Louis de Gonesque	Ravertegat, Joseph Pierre
Delaroix, M. et Mme	Sarrat, Vve Célestine
Desmaries, Julien Paul	Savas, (Joseph Lombard)
Ferlandy, Ferdinand	Simon, Léon
Garreau, Mme Vve	Saunée, Mme Vve Baptiste
Gardey, Mme Vve née Bégué	Vimont, Edouard
Lanty, François	Vignes, M. et Mme

Les Français sujets aux 28 jours de service militaire peuvent adresser au Département de la Guerre, par l'intermédiaire du Consulat, une demande de dispense [illegible] cette formalité [illegible] de la loi.

[illegible] 1881.

Le [illegible]

Vicomte PAUL D'ABZAC.